

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5364**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Coiffure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC19	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP Coiffure est capable, à partir de la demande de la clientèle, et du bilan qu'il établit, de : - Mettre en œuvre des techniques d'hygiène et de soins capillaires personnalisés ;

- Réaliser des coupes de cheveux (homme, femme, enfant) , faisant appel aux techniques de base ;
- Réaliser les techniques de mise en forme temporaire, ainsi que les coiffages courants ;
- Mettre en forme des postiches, des perruques ;
- Réaliser des colorations, décolorations ainsi que des techniques de modification durable de la chevelure, sous les directives d'un professionnel hautement qualifié titulaire du Brevet professionnel
- Conseiller et vendre les produits ;
- Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle et assurer la maintenance préventive des équipements.

Il assure l'accueil de la clientèle, conseille, et argumente. Il s'intègre à une équipe de travail et participe à l'organisation du salon de coiffure.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Salons de coiffure, établissements ou institutions (de soins, de cure, maison de convalescence, de réadaptation, maison de retraite), centres loisirs, de vacances. Secteur du spectacle, de la mode.

Entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

coiffeur, coiffeuse,

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1202 : Coiffure

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Coupe et coiffage 'homme'
- Coupe, forme, couleur
- Communication
- Français et histoire - géographie et enseignement moral et civique
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive
- langue vivante étrangère (épreuve facultative)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 5364 - UF : Langue vivante étrangère	Compétences de niveau A2 du CECRL S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 5364 - UG1 : Français, Histoire-géographie et Enseignement Moral et Civique</p>	<p>Français Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire Devenir un lecteur compétent et critique Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.</p> <p>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 5364 - UG3 : Education physique et sportive</p>	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues Réaliser une performance motrice maximale Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 5364 - UG2 : Mathématique - Sciences physiques et chimiques</p>	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité Expérimenter Critiquer un résultat, argumenter Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 5364 - UP2 : Coupe, forme, couleur</p>	<p>Gérer le poste de travail Préparer le poste de travail, installer le client Utiliser les différents produits Exécuter des coupes Mettre en forme la chevelure, coiffer</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 5364 - UP3 : Communication</p>	<p>Identifier les besoins du client Accueillir Recevoir et transmettre un message</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 5364 - UP1 : Coupe et coiffage homme</p>	<p>Exécuter des coupes Mettre en forme la chevelure, coiffer Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 juin 2007 1ère session 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

eduscol

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :